

# Compte Rendu du Conseil Municipal

du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie d'Amancey, le 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 20h30, après convocation légale du 28 août 2023. Absents excusés : M. Claude Cuhe (procuration à M. Pierre Ribard) – Mme Annie Petitcolin – Mme Chantal Burla.

Secrétaire de séance : M. Jean Louis Mourot

## 1 – Décisions modificatives

- Prise en charge d'un titre annulé

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 672 : Reversement de l'excédent à la col.	3000.00 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercice antérieur)		3000.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>3000.00 €</b>	<b>3000.00 €</b>

- Subvention d'équipement :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20421 : Privé : Biens mobiliers; matériels		14000.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>14000.00 €</b>
D 2183 : Matériel de bureau et info.	14000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>14000.00 €</b>	

## 2 – Heures supplémentaires

Le Conseil Municipal valide la paiement de 14 heures supplémentaires en faveur de M. Frédéric Stiegler pour les heures effectuées lors du tir du feu d'artifice du 14 juillet dernier.

Validé à l'unanimité

## 3 – Droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : section AB n°31 – section AB n°162 -

Validé à l'unanimité

## 4 – Lotissement communal « Champs Chenoz »

M. le Maire indique qu'une réunion de travail a été organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte les différentes remarques faites lors de la dernière séance sur le règlement et sur le cahier des charge du futur lotissement « Champs Chenoz ».

Il présente les nouveaux documents pour validation finale.

Suite à cet exposé, l'assemblée valide l'ensemble du contenu de ces deux documents et autorise le dépôt du permis d'aménager.

Validé à l'unanimité

## 5 – Remboursement

Afin d'éviter une déclaration d'assurance, il est décidé de rembourser la somme de 60 € à Mme Marie MICHEL concernant le problème de crevaison subit par cette dernière rue Sainte Marie.

Validé à l'unanimité

## **6 – Subventions**

- Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) : 50 €
- Téléthon 2023 - AFM : 50 € (à verser à l'association locale dans le cas d'une organisation locale).

Validé à l'unanimité

## **7 – Affouage 2023/2024**

Sur proposition de la commission « Forêt », il est décidé de ne pas proposer d'affouage pour la période 2023 / 2024.

Cette décision est la conséquence du programme d'aménagement de la forêt communale qui ne prévoit pas de coupe de bois blanc pour cette année.

Une information précise sera faite auprès des affouagistes pour les informer de la situation.

Validé à l'unanimité

## **8 – Questions diverses**

- **Référent Croix Rouge**

Afin de répondre à leur sollicitation, l'assemblée nomme M. Jean Michel Bourgon comme référent de l'association de la Croix Rouge Française sur Amancey.

- **Horloge église**

Suite au passage de l'entreprise Prêtre, il s'avère que les fonctions de commandes des durées des sonneries ne fonctionnent plus. Le matériel datant de 1989 est irréparable car il n'y a plus de pièces détachées.

Il est donc préconisé de remplacer le matériel pour un montant de 1 964.40 € TTC.

Validé à l'unanimité.

- **Forum des Associations**

Le Forum des associations aura lieu le samedi 9 septembre 2023 à la salle polyvalente. La commune sera représentée et distribuera les cartes Avantages Jeunes durant la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Affiché le 06/09/2023

Philippe MARECHAL  
Maire d'AMANCEY